

Rencontre régionale – 4 novembre 2014

Intégration des personnes reconnues Travailleurs Handicapés dans les formations continues de droit commun

Rencontre régionale – 4 novembre 2014

La loi sur la formation professionnelle et ses implications
pour les personnes reconnues TH

Yves MENS

Directeur du CARIF OREF



LOI DU 5 MARS 2014 : SES IMPLICATIONS POUR LES TRAVAILLEURS RECONNUS TH

Loi du
5 mars
2014

Ce que cela
peut changer
ou pas pour
les TH

Les grands
principes

Implications
pour les publics
handicapés

Equilibre
individu/collectif
modifié

Obligations
sociales et
dialogue social
renforcés

Les grands
principes

Autour de la
personne

La Région
acteur pivot
renforcé

Loi du
5 mars
2014

Equilibre individu/collectif modifié

Le balancier Collectif/ Individuel (marqueur du droit à la formation depuis les textes de 1970 et 1971), **bascule vers la dimension individuelle du droit** jusqu'à une limite inconnue à ce jour :

- ➔ Procéduralisation de l'entretien professionnel dans l'entreprise,
- ➔ CEP à l'extérieur de l'entreprise et non prescriptif
- ➔ Consolidation du CIF,
- ➔ VAE,
- ➔ Compte personnel de formation
- ➔ Recentrage sur la qualification

Obligations sociales et dialogue social renforcés

Fin de l'obligation de payer (fiscalement) la formation :

➔ Obligation de former et modification des cotisations

Entretien professionnel formalisé :

➔ Tous les 2 ans et état des lieux tous les 6 ans

Structure paritaire régionale et nationale : Coparef

➔ Arrête notamment les listes régionales CPF

Vers une gouvernance quadripartite : Crefop

➔ En remplacement CCREFP, mise en place d'un Bureau

Fin du financement du paritarisme via la formation

➔ Conséquences sur le paritarisme de gestion emploi-formation

Contributions des entreprises	1 à 9 salariés	10 à 20 salariés	20 à 49 salariés	50 à 299 salariés	+ de 300 salariés
Congé Individuel de Formation	0 0	0,15 0	0,15 0,20	0,20 0,20	0,20 0,20
Professionnalisation	0,15 0,15	0,30 0,15	0,30 0,5	0,30 0,5	0,40 0,5
Plan de formation	0,40 0,4	0,20 0,9	0,20 0,9	0,10 0,9	- 0,9
FPSPP	0 0	0,15 0	0,15 0	0,20 0	0,20 0
Compte Personnel de Formation	0 0	0,20 0	0,20 0	0,20 0	0,20 0
Total Loi 2014: en % de la MS Loi 2009 : en % de la MS	0,55 0,55	1,0 1,05	1,0 1,6	1,0 1,6	1,0 1,6

Autour de la personne

- Renforcement du droit à l'information et à l'orientation :
 - ➔ Mise en place du SPRO
- Conseil en évolution professionnelle :
 - ➔ Dont les CAP Emploi
 - ➔ 3 niveaux de services
 - ➔ Non prescription, co-construction.
- Compte personnel formation :
 - ➔ Capitalisation (jusqu'à 150h) et abondement (dont par Agefiph)
 - ➔ Concourant à une certification (listes établies par les partenaires sociaux)

La Région acteur pivot renforcé

- 🌐 **La Région** est chargée de la formation professionnelle des jeunes et adultes à la recherche d'emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle.
- 🌐 Elle organise et finance le service public régional de formation professionnelle (SPRFP)
 - ➔ « Toute personne cherchant à s'insérer sur le marché du travail dispose, quel que soit son lieu de résidence, du droit d'accéder à une formation professionnelle afin d'acquérir un premier niveau de qualification, de faciliter son insertion professionnelle, sa mobilité ou sa reconversion. A cette fin, la Région assure, selon des modalités définies par décret, **l'accès gratuit à une formation professionnelle conduisant à un diplôme ou à un titre à finalité professionnelle classé au plus au niveau IV** et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles [...]»

La Région acteur pivot renforcé

● Transferts de publics :

➔ Personnes handicapées

➔ Détenus, Français de l'étranger, réfugiés, socle commun de connaissance.

● Achat public de formation :

➔ coordination de la Région pour son compte et Pôle emploi (formations collectives)

● Service d'Intérêt Economique Général:

➔ Possible pour public en difficultés, habilitation Organisme de formation pour 5 ans.

● S'assure de la **qualité des prestations qu'elle finance.**

La Région acteur pivot renforcé

Décrochage scolaire :

- ➔ Animation de lutte contre le décrochage.

Formations sociales :

- ➔ Agrément par la Région des établissements publics ou privés dispensant ces formations sur la base du schéma régional des formations sociales.

Apprentissage :

- ➔ Compétence exclusive Région, fin des COM Etat-région
- ➔ Gratuité pour les jeunes hors enseignement supérieur

Service public régional d'orientation :

- ➔ Région organise le service public régional d'orientation.
- ➔ Pilote le Conseil en évolution professionnelle

Loi du
5 mars
2014

La compétence de la
Région

Le programme
régional

Implications
pour les publics
handicapés

Les conditions
du transfert

La compétence de la Région

- **La Région est chargée, dans le cadre du service public régional de la formation professionnelle, de l'accès à la formation et à la qualification professionnelle des personnes handicapées.**
- **Elle définit et met en œuvre un programme régional d'accès à la formation et à la qualification professionnelle des personnes handicapées.**

Le programme régional

● Définition et mise en œuvre en concertation avec :

- L'Etat, le service public de l'emploi
- L'Agefiph, le FIPHFP
- Les organismes de protection sociale, les organisations syndicales et associations représentatives des personnes handicapées.

● Recense et quantifie les besoins

- En s'appuyant sur le diagnostic intégré dans le PRITH
- En s'appuyant sur l'analyse du CPRDFOP

● Il est soumis pour avis au Crefop

● Les établissements et services sociaux et médico-sociaux de réadaptation, de réorientation et de rééducation professionnelle

- Ils participent au service public régional de la formation professionnelle dans le cadre de ce programme.

Les conditions du transfert

🌐 Transferts de publics :

➡ Personnes handicapées

➡ Détenus, Français de l'étranger, réfugiés, socle commun de connaissance.

🌐 Achat public de formation :

➡ coordination de la Région pour son compte et Pôle emploi (formations collectives)

🌐 Service d'Intérêt Economique Général:

➡ Possible pour public en difficultés, habilitation Organisme de formation pour 5 ans.

🌐 S'assure de la **qualité des prestations qu'elle finance.**

Loi du
5 mars
2014

Ce que cela
peut changer
ou pas pour
les TH

Prise en compte des 3
niveaux :
Général, particulier,
singulier

L'assouplissement
pédagogique

Evaluation qualité

Prise en compte des
3 niveaux :
Général, particulier,
singulier

Général :

- ➡ L'universel ,le droit commun et un pilote :
- ➡ SPRO, CEP, CPF, SRFP, CPRDFOP

Particulier :

- ➡ CEP (Cap Emploi), abondement CPF (Agefiph), référents TH

Singulier :

- ➡ La personne (non prescription)

L'assouplissement pédagogique

● Nouvelle définition d'une action de formation :

- ➔ Les actions de formation professionnelle (...) sont réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, **précise le niveau de connaissances préalables requis pour suivre la formation**, les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les moyens permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats. La formation peut être **séquentielle**. Elle **peut s'effectuer en tout ou partie à distance**, le cas échéant en dehors de la présence des personnes chargées de l'encadrement.
- ➔ Attente d'un décret

● Quelle souplesse au service du particulier et du singulier?

Evaluation qualité

Responsabilité clairement donnée dans la loi au financeur

- ➔ Pilotage par l'évaluation
- ➔ Quelles modalités?
- ➔ Les perdus de vue.

Pour aller plus
loin...
Si nécessaire...

Un espace dédié sur le site www.orientation-paysdelaloire.fr

The screenshot shows a web browser window displaying the website 'Orientation Pays de la Loire'. The browser's address bar shows the URL 'www.orientation-paysdelaloire.fr'. The website header includes the logo 'ORIENTATION Pays de la Loire' and the tagline 'S'orienter et se former tout au long de la vie'. Below the header are three main navigation buttons: 'Découvrir les métiers et les emplois' (green), 'Se former' (orange), and 'S'informer sur son territoire' (blue). The main content area is divided into two sections. On the left, under the heading 'VOTRE RECHERCHE', there are radio buttons for 'Métiers' (selected), 'Formations', 'Dispositifs et aides', and 'Lieux d'information'. Below this is a search box with the placeholder text 'ex : peintre, vétérinaire, cariste...' and a 'valider' button. On the right, there is a featured article titled 'RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 2014' with a sub-headline 'Le réseau des Carif-Oref a réalisé un film en 5 séquences de 5 minutes composé...'. The article image shows a stack of books and glasses. At the bottom of the website, there is a navigation bar with social media icons for Facebook, YouTube, and RSS, and a 'news letter' sign-up button. A footer bar contains the text 'Suivez-nous :', 'Une question ? Contacter des chargé(e)s d'informations !', and a search icon. The browser's taskbar at the bottom shows various application icons and the system tray with the date '30/10/2014' and time '09:49'.